



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 22 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de Monsieur Alain GLADE, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
17/01/2025	17/01/2025	19	10	14	17

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	
Mr GLADE Alain	X			
Mr ANGOSTO Richard	X			
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X			
Mr PONTIER Michel	X			
Mme MONMAYRAN Michèle	X			
Mr SAVIGNOL Hugues	X			
Mme LLORDEN Anne-Marie	X			
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X			
M. PELIZZON Philippe	X			
Mr PELLIZZARI Gérard	X			
Mme LAGATTU Laetitia	X			
Mme HAAS Valérie		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole	
Mr FARGES Cédric	X			
Mme MARTINEZ Sonia		X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X			
Mme MALARTRE Eloïse	X			
Mme GHILACI Marion		X	Mme LAGATTU Laetitia	
Mr SIRET Gérard		X		
Mme MARTINEZ Francine		X	Mme LLORDEN Anne-Marie	
Secrétaire de séance Mr SOUBAYE Nicolas				

Délibération n°2025-01-22-05					
Résultat du vote	17 pour				

ID: 081-218100394-20250122-D2025_01_22_05-DE

Objet : Projet d'installation d'un chapiteau de réception par le club de rugby de Briatexte.

Pour rappel, lors du conseil municipal du 25/09/2024, il avait été décidé par délibération n° D2024-09-25-02 que la commune de Briatexte finance avec le soutien de l'Agence Nationale du Sport le projet d'aménagement des équipements sportifs dédiés au rugby. A savoir, la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap et la mise en conformité du terrain de rugby de Briatexte. Le coût de l'opération s'élève à 40 836 €.

En parallèle, le club de rugby de Briatexte avait pour projet de créer une salle de convivialité à proximité du terrain de rugby permettant l'accueil des équipes, des familles et des supporters, les réunions de formation et de développement du rugby (comité départemental, ligue).

Pour rappel, le conseil municipal du 27/09/2022 avait approuvé ce projet et autorisé le maire à signer un bail emphytéotique sur une partie (soit 400 m²) de la parcelle B1954 (délibération n° D2022-09-27-04) pour la construction de ladite salle. Après étude, il s'est avéré que le coût de la construction de la salle de convivialité soit trop élevé. Le club de rugby de Briatexte a donc revu son projet. Il souhaite donc pour réaliser ce lieu de vie associatif installer un chapiteau de réception à la place de la construction neuve initialement prévue. Les dimensions de ce dernier seraient de 10 m x 10 m soit au total une superficie de 100 m².

La commune finançant avec l'aide de l'Agence Nationale du Sport la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap et la mise en conformité du terrain de rugby de Briatexte, elle ne pourra pas participer au financement de l'installation de ce chapiteau.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'installation du chapiteau sur la parcelle B1954 par le club rugby de Briatexte.
- ✓ **D'AUTORISER** Mr le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire.

Le secrétaire de séance